

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

UNE PHOTO C'EST PERSO, LA PARTAGER C'EST HARCELER



NON AU HARCELEMENT

NonAuHarcelement.education.gouv.fr – #NonAuHarcelement

3020

Service & appel
gratuits *

* Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 20h
et le samedi de 9h à 18h

Partager des images à caractère sexuel d'une personne sans son
consentement est passible de deux ans de prison et 60 000 euros d'amende.

